



Bourses internationales de master de l'Université Paris-Saclay Année académique 2018-2019

L'Université Paris-Saclay souhaite promouvoir l'ouverture internationale des formations de master (Diplôme National) dispensées au sein de ses établissements membres et faciliter ainsi l'accueil d'étudiants internationaux du meilleur niveau international, et en particulier ceux désirant développer un projet de doctorat à l'issue du master.

Des bourses de mobilité sont proposées pour l'**année universitaire 2018-2019**. Elles s'adressent aux étudiants internationaux admis à une formation de master de l'Université Paris-Saclay et sont attribuées selon des critères d'excellence académique.

Elles sont accordées pour **1 an** aux étudiants admis à un master de l'Université Paris-Saclay (M1 ou M2).

Identification des candidats :

L'admission à un master de l'Université Paris-Saclay ne donne pas automatiquement le droit de candidater au programme de bourses internationales de master.

Le choix des étudiants qui pourront se porter candidats à une bourse est effectué par le jury d'admission aux masters de l'Université Paris-Saclay **parmi les étudiants admis à la formation.**

Seuls les étudiants qui recevront un email de l'Université Paris-Saclay leur proposant de postuler à une bourse pourront compléter un dossier de candidature.
Aucune candidature spontanée n'est possible.

Procédure de candidature :

1/ Les étudiants sélectionnés recevront automatiquement par email un lien internet vers le formulaire de candidature à compléter en ligne.

Après réception du message l'informant de sa sélection, l'étudiant souhaitant candidater à la bourse devra compléter en ligne son dossier de candidature et fournir obligatoirement le nom de deux personnes référentes susceptibles de le recommander (enseignants, encadrant de stage...).

2/ Les personnes référentes recevront un email contenant un lien internet vers un formulaire de recommandation. Elles devront le compléter en ligne et le valider **impérativement avant la date de la clôture de l'appel**.

Le candidat sera automatiquement informé par email de la validation de chaque formulaire.

3/ Le dossier sera considéré comme complet une fois les formulaires de recommandations validés par les deux référents.

Important : aucun message spécifique ne sera envoyé au candidat l'informant que son dossier est complet.

Il appartiendra au candidat de s'assurer que les référents auront bien complété et validé les formulaires de recommandations avant la date de clôture de l'appel à candidature indiquée dans l'email qui l'aura invité à candidater.

Les dossiers incomplets ou hors délai seront automatiquement rejetés.

Critères d'éligibilité :

Sont éligibles :

- Les étudiants « primo-arrivants », âgés de 30 ans maximum dans l'année de sélection.
- Les étudiants de nationalité étrangère présents sur le territoire français depuis moins d'un an, en cours de formation non diplômante.
- Les étudiants de nationalité étrangère présents sur le territoire français depuis moins d'un an en cours de formation linguistique (FLE...).

Ne sont pas éligibles :

- Les personnes se trouvant déjà en France au moment de leur candidature (hormis dans les cas mentionnés ci-dessus).
- Les étudiants ayant connu une interruption d'études de plus de 2 années consécutives ne sont pas éligibles.
- Les étudiants percevant par ailleurs une bourse dont le montant est supérieur à 600€ mensuels.

Remarque :

Les étudiants ayant déjà séjourné en France, dans le cadre d'un stage ou d'une mobilité au cours de leurs études (type Erasmus) sont éligibles.

Formation / discipline :

- Tous les champs disciplinaires sont concernés.
- Toutes les formations de master pour lesquelles l'Université Paris-Saclay est accréditée, à l'exception des formations en apprentissage.

Sélection des lauréats, critères d'évaluation :

Rappel : l'admission à un master n'ouvre pas droit automatiquement à une bourse.

La sélection des lauréats relève de la compétence d'un jury composé d'experts membres des établissements de l'Université Paris-Saclay.

Les critères d'évaluation prennent en compte les éléments suivants :

- Niveau académique,
- Projet personnel,
- Spécifiquement pour les étudiants inscrits en M2 : motivation argumentée pour une poursuite en thèse dans un laboratoire de l'Université Paris-Saclay.

Montant de la bourse :

- La bourse de l'Université Paris-Saclay s'élève à 10 000€ par an. Elle est versée par l'établissement d'inscription administrative de l'étudiant pour toute la durée de l'année universitaire et pour un séjour de 10 mois consécutifs.
- Une indemnité forfaitaire maximale de 1 000€ pour les frais de voyage et de visa est également attribuée en fonction du pays d'origine du candidat.
- Les lauréats ne percevront leur bourse et l'indemnité de transport qu'une fois arrivés en France. Aucune avance ne sera possible.

Suivi des cours :

- Les étudiants sélectionnés auront l'obligation de suivre leur formation de master dans un des établissements membres de l'Université Paris-Saclay.
- Le versement de la bourse sera suspendu, sans report possible, pendant toute période d'études effectuée dans un établissement extérieur au périmètre Paris-Saclay (en France ou à l'étranger). Dans le cas des programmes d'échanges universitaires internationaux (exemple : doubles diplômes avec mobilité obligatoire, Erasmus...), la situation sera examinée au cas par cas.
- La bourse pourra être suspendue en cas d'absence non justifiée répétée de l'étudiant.

Stages :

- Les stages dans un laboratoire de recherche devront être effectués dans un des laboratoires de recherche de l'Université Paris-Saclay ; en dehors de ce cadre, l'étudiant pourra voir sa bourse suspendue sans report possible.
- Les stages en entreprise devront être effectués sur le territoire français.
- La bourse sera suspendue dans le cas où la gratification de stage dépasserait un montant de 600€ mensuel.

Calendrier / étapes

- Les dates d'ouverture des candidatures aux masters de l'Université Paris-Saclay sont accessibles à partir du lien ci-dessous :
https://www.universite-paris-saclay.fr/sites/default/files/dates_ouverture_18-19_pour_site_web.pdf
- Les jurys d'admission des masters sélectionnent les étudiants pouvant candidater à une bourse de master de l'Université Paris-Saclay.
- La sélection des lauréats à une bourse se fait en 2 vagues successives.
- La date limite de candidature à une bourse pour chaque vague sera communiquée par mail aux étudiants concernés.

Résultats :

Les candidats au programme de bourses de l'Université Paris-Saclay seront informés par email de la décision du jury.

Les lauréats auront un délai de 8 jours pour accepter ou refuser la bourse. Sans réponse dans ce délai, les lauréats seront considérés comme démissionnaires.

L'Université Paris-Saclay se réserve le droit de refuser ou de mettre un terme à l'octroi de la bourse si les informations déclarées s'avèrent fausses.

- Résultats de la vague 1 : **mi-avril 2018**
- Résultats de la vague 2 : **mi-juin 2018**